

① La conservation des meubles dans les églises

Les conditions de sécurité

Le mobilier d'une église a toujours été conçu pour le bien-être des fidèles. Il est représentatif de la vitalité d'une communauté. Les meubles ne répondent pas seulement à des besoins pratiques : ils ont aussi une fonction de mise en atmosphère. Ils nécessitent donc beaucoup d'attention et de soin.

N'oubliez pas que le bois est un bon combustible. Limitez la quantité de produits inflammables et rangez-les à l'écart de toute source potentielle de départ de feu.

Des moisissures peuvent se développer à l'intérieur des meubles. Dans ce cas, remédiez aux conditions qui en sont le plus souvent la cause (humidité, température...).

Les champignons lignivores (consommateurs de bois) sont à l'origine de la pourriture du bois. Ils s'installent volontiers sur des lambris et des meubles régulièrement atteints par l'humidité en provenance du sol et des murs ou des pièces de bois touchées par des infiltrations d'eau. Non seulement ils peuvent provoquer des dégâts irréversibles, mais ils favorisent la colonisation des bois par certains insectes xylophages (qui se nourrissent du bois). Pour y remédier, il est recommandé d'isoler les meubles du contact avec le sol en les surélevant légèrement et en intercalant des cales de zinc ou de plomb. Il faut limiter l'humidité au bas des murs.

Le sacristain : un indispensable serviteur de l'Église

Le sacristain doit être informé par les affectataires du lieu (curé, autres ministres) et par le Conseil de Fabrique ou le Conseil de gestion de l'utilisation des meubles.

Il doit toujours veiller à l'entretien des meubles, surtout s'ils sont d'intérêt patrimonial. Il doit inspecter systématiquement tout objet en bois à l'église, à l'intérieur comme à l'extérieur.

La sacristie doit être toujours fermée à clef. En cas d'incendie, il convient de se référer aux conditions de sécurité définies par les commissions spécialisées. Il est évidemment recommandé de ne pas stocker des appareils électriques ou des appareils de chauffage à côté de matériaux facilement inflammables. De même, les cierges et les bougies doivent être rangés à part.

La conservation des meubles

Pour nettoyer les meubles, il faut utiliser un aspirateur avec un embout adapté ou une brosse. S'ils ont été salis par des souris ou des moisissures, désinfectez-les, laissez-les sécher, puis passez un peu d'essence de térébenthine. Enlevez les clous et les punaises (qui rouillent et risquent de déchirer ou de rayer les objets).

Assurez-vous que les meubles ne sont pas attaqués par les vers, qui créent de la poussière avec leurs sciures et risquent d'attaquer les objets. Ne rangez jamais un objet en bois, en papier ou en carton dans un meuble attaqué par les vers.

Vérifiez la bonne ouverture des portes et des tiroirs. Frottez les parties coulissantes avec un peu de savon : cela permet aux tiroirs de glisser de nouveau sans anicroche. Assurez-vous qu'il n'y a pas de trous, passage idéal pour les souris, et, le cas échéant, bouchez-les.

Ne laissez jamais s'accumuler des objets inutiles susceptibles d'être contaminés ou contaminables (vieilles caisses, papiers, fleurs fanées...). Un ménage soigné et approfondi est une excellente garantie contre les infestations.

Si des meubles et des objets en bois non inscrits ni classés à l'inventaire des Monuments Historiques sont infestés par des insectes xylophages, vous pouvez intervenir directement, avec la plus grande prudence, et après les avoir isolés des autres objets. Si les meubles et les objets en bois sont peints et non vernis, il suffit de prendre des insecticides liquides à votre disposition dans le commerce. Choisissez un produit sans teinture et respectez le mode d'emploi indiqué. Si

Inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré

FICHER N° 5 - LA CONSERVATION DES MEUBLES DANS LES ÉGLISES

les meubles et les objets en bois sont peints et vernis, les insecticides liquides sont peu efficaces. Il est alors préférable de consulter un professionnel de la désinsectisation.

Le nettoyage des meubles

Pour enlever la poussière, utilisez un aspirateur avec un embout adapté ou un chiffon doux.

L'usage du balai, qui soulève la poussière et la disperse, est déconseillé.

La cire non plus n'est pas recommandée, surtout si le bois est recouvert d'une couche de vernis : elle fixe les poussières.

Le décapage d'un meuble jusqu'au bois est à proscrire. Si les couches préparatoires et les finitions sont supprimées, le meuble en est d'autant appauvri.

L'utilisation des régénérateurs de teinte, après avoir enlevé le vernis, est à éviter.

L'intérieur de tous les meubles de rangement doit être inspecté et mis en ordre au moins une fois par an.

Quelques remarques complémentaires

Il convient dans tous les cas d'être vigilant et méticuleux, de responsabiliser les personnes concernées, d'être régulier dans l'entretien et la surveillance (une vérification annuelle des lieux, des meubles et des objets est un minimum).

Le Conservatoire du patrimoine religieux, quand il sera ouvert, devra prendre en charge la conservation et la restauration de certains meubles. Dans l'immédiat, les meilleurs lieux de conservation restent toujours les sacristies ou des lieux répondant aux conditions de sécurité et de rangement définies plus haut.

La réaffectation d'un meuble pour un autre usage fait partie des questions liées à l'aménagement liturgique d'une église. Dans ce cas, il est bon d'en référer à la Commission diocésaine d'Art sacré.

Il faut toujours éviter de réutiliser un élément du mobilier sacré pour un usage non liturgique. Faut-il accepter de voir les confessionnaux réduits à l'état de placards à balai ? Que signifions-nous quand nous faisons cela ?

Dans tous les cas, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

Ce document a été réalisé à partir d'un ouvrage de Geneviève Rager (*La conservation des objets mobiliers dans les églises. Outil d'auto-évaluation*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, collection « Guides pratiques de la direction de l'architecture et du patrimoine », Paris, 2004, 118 p.) et des fiches pratiques du Musée d'Art Sacré de Dijon (Monastère des Bernardines 17, rue Sainte Anne 21000 DIJON Tél. 03 80 44 12 69).